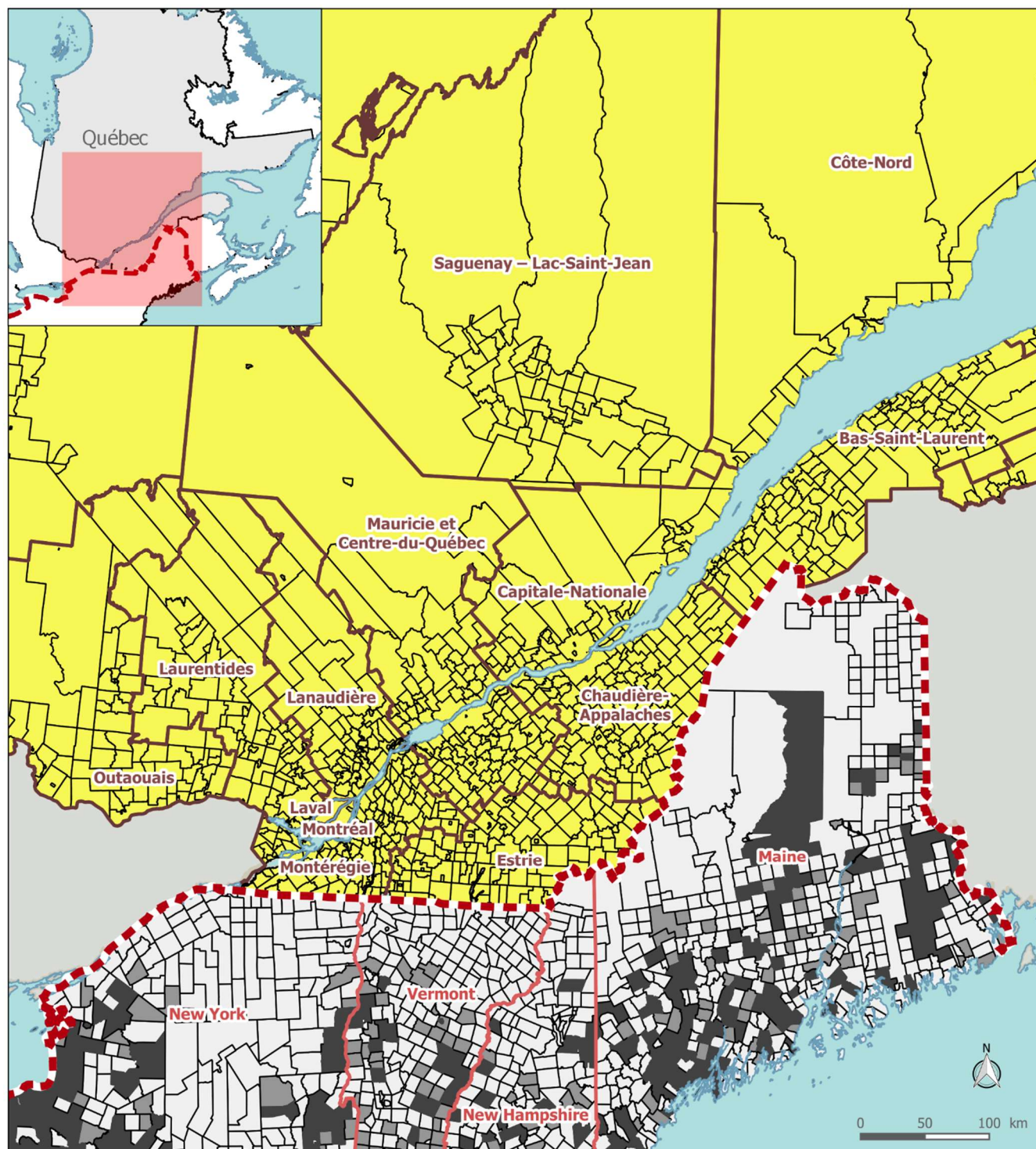


Carte du niveau de risque de présence de rage du raton laveur selon les municipalités du Québec, 2022



Risque élevé	Municipalités situées à 50 km ou moins d'un cas de rage animale du variant du raton laveur : - Détecté au Québec il y a 24 mois ou moins - Détecté hors Québec il y a 36 mois ou moins
Risque moyen	Municipalités situées à 50 km ou moins d'un cas de rage animale du variant du raton laveur : - Détecté au Québec il y a 25 à 60 mois - Détecté hors Québec il y a 37 à 72 mois
Risque faible	Municipalités situées à 50 km ou moins d'un cas de rage animale du variant du raton laveur : - Détecté au Québec il y a 60 mois ou plus - Détecté hors Québec il y a 72 mois ou plus Municipalités situées dans une RSS qui n'est pas contiguë à une RSS à risque élevé* pour la rage du variant du renard arctique
Source de données : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA, jusqu'au 30 avril 2022 inclusivement). * Les RSS à risque élevé sont : (10) Nord du Québec, (17) Nunavik, (18) Terres-Cries de la Baie-James.	

	Au moins un cas de rage détecté du 1er mai 2019 au 30 avril 2022
	Au moins un cas de rage détecté du 1er mai 2016 au 30 avril 2019
	Aucun cas de rage détecté du 1er mai 2016 au 30 avril 2022
Source de données : United States Department of Agriculture (USDA), Vermont Department of Health et New York Department of Health, jusqu'au 30 avril 2022 inclusivement.	

- Limite des municipalités - 2016
- Limite des régions sociosanitaires - 2017
- Frontière Canada - États-Unis
- Limite des États américains - 2017
- Hydrographie

NOTE : La méthodologie d'évaluation du risque de présence de rage du raton laveur dans le Sud du Québec s'appuie sur les critères suivants :

- La distance entre le territoire évalué et les cas découverts;
- Le temps écoulé depuis la découverte des cas;
- La présence de barrières naturelles, comme un fleuve ou certaines caractéristiques physiographiques comme une chaîne de montagnes;

Certains autres facteurs et réalités locorégionales sont également pris en considération, par exemples l'utilisation du territoire.

Date de mise à jour : Juin 2022

Tableau 2 - Critères d'évaluation pour déterminer les niveaux de risque géographique de présence de rage du raton laveur dans les municipalités du Sud du Québec

NIVEAUX DE RISQUE DE PRÉSENCE DE RAGE TERRESTRE		CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Élevé	▪ Municipalités situées à 50 km ou moins d'un cas de rage animale du variant du raton laveur : ▪ Détecté au Québec il y a 24 mois ou moins ▪ Détecté hors Québec il y a 36 mois ou moins
	Moyen	▪ Municipalités situées à 50 km ou moins d'un cas de rage animale du variant du raton laveur : ▪ Détecté au Québec il y a 25 à 60 mois ▪ Détecté hors Québec il y a 37 à 72 mois
	Faible	▪ Municipalités situées à 50 km ou moins d'un cas de rage animale du variant du raton laveur : ▪ Détecté au Québec il y a 60 mois ou plus ▪ Détecté hors Québec il y a 72 mois ou plus ▪ Municipalités situées dans une RSS qui n'est pas contigüe à une RSS à risque élevé* pour la rage du variant du renard arctique

Source de données : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA, jusqu'au 30 juin 2022 inclusivement).

* Les RSS à risque élevé sont : (10) Nord du Québec, (17) Nunavik, (18) Terres-Cries de la Baie-James.

Tableau 3 - Cas de rage aux États-Unis : municipalités à moins de 50 km de la frontière terrestre du Québec, ayant détecté, ou non, un cas de rage du variant du raton laveur selon différentes périodes de temps

	Au moins un cas de rage détecté du 1 ^{er} mai 2019 au 30 avril 2022
	Au moins un cas de rage détecté du 1 ^{er} mai 2016 au 30 avril 2019
	Aucun cas de rage détecté du 1 ^{er} mai 2016 au 30 avril 2022

Source de données : United States Department of Agriculture (USDA), Vermont Department of Health et New York Department of Health, jusqu'au 30 avril 2022 inclusivement.

Note méthodologique : La méthodologie d'évaluation du risque de présence de rage du raton laveur dans le Sud du Québec s'appuie sur les critères suivants :

- La distance entre le territoire évalué et les cas découverts;
- Le temps écoulé depuis la découverte des cas;
- La présence de barrières naturelles, comme un fleuve ou certaines caractéristiques physiographiques comme une chaîne de montagnes;
- Certains autres facteurs et réalités locorégionales sont également pris en considération, par exemples l'utilisation du territoire.